

Réunion des Chefs de Service de la Direction
Générale de la Jeunesse en date du 3 mars 1982
de 08H30 à 15H00.

=====

Etaient présents :

- Le Ministre de la Jeunesse et des Sports, Monsieur NDINDILYIMANA Augustin Cdt BEM, Président de la Réunion ;
- Le Secrétaire Général, Monsieur MUGEMANA J.M. Vianney
- Le Secrétaire Général, Monsieur KANYARUSHOKI Claver, ancien Directeur Général de la Jeunesse ;
- Le Directeur de l'Encadrement et Formation, Monsieur KURAZIKUBONE Joseph ;
- Le Chef de Division Inspection, Monsieur KALISA Emmanuel ;
- Le Chef de Division Encadrement, Monsieur KAREKEZI Epimaque ;
- Le Chef de Bureau Formation, Monsieur BAGDYI Joseph et Rapporteur de la Réunion ;
- Monsieur NSANZABAGANWA François, attaché à la Division Encadrement ;
- Monsieur NDAYITABI-GAKWAYA J.Chrysostome, attaché à la Division Inspection.

A) Avant de présenter l'ordre du jour, le Ministre a commencé par communiquer aux participants des dispositions suivantes :

- a) Monsieur KURAZIKUBONE Joseph, Directeur de l'Encadrement et Formation est désigné pour assurer l'intérim du Directeur Général de la Jeunesse.
- b) Monsieur NDAYITABI-GAKWAYA J.Chrysostome est affecté désormais à la Division Inspection.
- c) Monsieur ZIGAMA Denys qui était S/Gestionnaire doit être remplacé rapidement.

B) Ordre du jour : Problèmes relevés dans les Centres de Formation de la Jeunesse lors des tournées du Ministre :

- 1° Priorités fixées aux différents Centres visités.
- 2° Solutions aux litiges exprimés par Centre.
- 3° Situation budgétaire et compte pour chaque centre.
- 4° Gestion du stock du matériel technique et des vivres de la Direction Générale de la Jeunesse.

Directives générales : Le Ministre a rappelé que des priorités doivent être arrêtées à chaque Centre pour éviter de travailler dans le vague. Il faudra fixer les finalités de la formation dispensée dans les Centres sans qu'il y ait confusion avec les CARAR ou CERAI. Cette question fera l'objet d'une étude approfondie dans les jours à venir. Les requêtes des Centres seront examinées sérieusement et l'aide du Ministère sera accordée en fonction des objectifs à atteindre. Le programme de formation dans les centres doit être finalisé et transmis. Les décisions prises pour chaque Centre doivent être exécutées très rapidement.

I. CENTRE DE GACULIRO.

Ce Centre a été visité en date du 16 février 1982 par le Ministre. Le Ministre a regretté le manque de planification et de suivi des activités du Centre de GACULIRO. Il ne sert à rien de précipiter les choses et de travailler d'une façon désordonnée. Avant d'entamer une nouvelle activité, il faut s'assurer d'abord de l'achèvement du travail déjà entrepris. Décisions prises par le Ministre lors de sa visite au Centre et après avoir entendu les interventions des participants à la réunion.

- 1) Le Centre de GACULIRO doit avant tout terminer les travaux sur les bâtiments déjà construits (logements du personnel du Centre etc...). La mise des portes et fenêtres, l'aménagement intérieur (pavement, peinture) sont urgents.
 - Le Ministère de la Jeunesse et des Sports et le Ministère des Travaux Publics étudieront ensemble comment faire de GACULIRO un très beau site pouvant héberger les Séminaristes, le Ballet National, l'équipe Nationale ou d'autres groupes organisés en déplacement pour KIGALI. Au cours du IIIe Plan Quinquennal 1982-1986, il est prévu de construire à GACULIRO l'auberge des jeunes.
 - Le Ministère des Travaux Publics sera contacté pour faire un plan d'ensemble d'implantation des bâtiments nécessaires et le tracé des routes.
- 2) La construction du bloc destiné à l'élevage.

Après l'achèvement des anciennes bâtisses, la construction du bloc prévu pour l'élevage reprendra. Toutefois, il faudra être réaliste et éviter l'élevage de vaches et de porcs car le Centre n'est pas

préparé à ce type d'animaux. Le Centre doit s'orienter plutôt vers l'élevage de lapins et de poules. Il faudra choisir des espèces sélectionnées. Le Ministère continuera ses démarches auprès du CANADA afin de voir si la requête lui soumise dans ce domaine rencontre des échos favorables. De toutes manières, le Ministère pourra recourir au budget ordinaire pour acheter les animaux de bonne race à KABUYE.

3) Les activités agricoles retiendront aussi l'attention du Centre de GACULIRO. Les jeunes entretiendront les arbres fruitiers, les caféiers et créeront de bons jardins potagers car le Centre de GACULIRO doit servir de modèle aux autres Centres.

4) Les jeunes de GACULIRO pratiqueront l'animation pour montrer que nous soutenons vigoureusement la Politique de Chef de l'Etat.

5) Les activités sportives seront développées : Foot-ball, Volley-ball et Basket-ball.

6) Le terrain de Foot-ball et de Volley-ball devra être aménagé par les jeunes et il ne sera pas question de le cimenter pour le moment.

7) Le cas du magasinier NTIBATEGERA Séraphin.

Etant donné que l'incriminé a laissé entendre au Ministre que d'autres personnes étaient impliquées dans le vol des biens du Centre de GACULIRO, une enquête complémentaire sera menée par le Service de l'Inspection et des décisions seront prises par après. En attendant, Monsieur NTIBATEGERA Séraphin continuera à se présenter au Centre de GACULIRO et à être payé. Si l'enquête prouve qu'il est le seul coupable, son cas sera soumis au Parquet et le Ministère résiliera son contrat d'engagement.

8) Situation budgétaire.

- Il faut que le Centre de GACULIRO ait de l'eau potable et de l'électricité. Le budget de développement a permis l'an dernier de payer à l'Electrogaz 7.940.000 FRW mais le Ministère devra se faire rembourser 1.500.000 FRW car on avait payé un peu plus cher que le devis établi pour éviter que la différence ne tombe en annulation lors de la clôture de l'année budgétaire. Cette somme de 1.500.000 FRW sera utilisée pour couvrir d'autres dépenses qu'il faudra identifier.

3) La propriété du Centre devra être mise en valeur très rapidement en plantant notamment des arbres fruitiers et en créant des jardins de semences sélectionnées. Il faut lui donner des houes et des semences car les alentours du Centre doivent être aménagés en parcelles modèles.

La propriété sera clôturée par une haie naturelle et les rouleaux de fil barbelé, livrés à ce Centre seront ramenés au Ministère.

4) Le tracé de la route préconisée par le Conseiller de Secteur est accepté. Cette route permettra de délimiter par le bas, la propriété du Centre.

5) Pour ce qui concerne les 2 raboteuses électriques, il faut retrouver le dossier de remise et reprise pour voir les biens qui revenaient de droit au MIJEUNESPORTS à la fin du projet ICYANYA.

6) Le Centre de MASAKA recevra des vivres du Ministère comme d'habitude.

III. LE CENTRE DE GAHANGA.

Ce Centre a été visité par le Ministre en date du 17 février 1982.

Décisions prises :

- 1) Le menuisier réclamé par ce Centre sera accordé.
- 2) Les planches et madriers sollicités seront accordés à condition de fixer à ce Centre le mobilier à fabriquer afin de couvrir les besoins du Ministère ou de ses Centres.
- 3) Le Ministère fera de son mieux pour que les jeunes issus de ses Centres et en cours de formation puissent bénéficier de la formation pratique sur les chantiers de l'Etat moyennant une petite prime.

IV. LE CENTRE DE SHYOGWE.

Le Ministre a visité ce Centre le 18 Février 1982.

Décisions prises :

- 1) Les Instructeurs doivent faire les travaux de finissage des bâtiments existants avant d'entreprendre d'autres constructions
- 2) Les jeunes doivent cultiver maïs d'une façon planifiée. Les produits vivriers seront développés.
- 3) Le Centre de SHYOGWE doit être capable de se suffire en bois de menuiserie et même d'alimenter d'autres Centres.

Le Directeur du Centre contactera les scieurs et fournira au Ministère les renseignements nécessaires en vue de conclure un marché pour le sciage des planches et madriers.

- 4) Le contrat de GASAMAGERA Augustin doit être résilié pour désertion.
- 5) Les deux cordonniers doivent apprendre aux jeunes comment réparer des chaussures. Il faut les appeler au Ministère pour qu'ils nous indiquent là où l'on pourrait trouver le matériel de cordonnerie devant les aider dans la formation des jeunes.
- 6) Le Ministère doit écrire au Directeur du Centre pour exiger l'assainissement de tous les locaux du Centre.
- 7) En ce qui concerne le terrain libre à côté du quinquina, il faudrait faire des contacts pour trouver un tracteur afin d'aménager ce terrain à d'autres cultures.
- 8) Le cas des scieurs qui n'ont pas été payés. La Gestion établira un bon de commande et le Ministère les payera sur l'article du matériel technique. Par après, le Ministère saisira le Parquet sur l'affaire de détournement imputable à Monsieur GASAMAGERA.
- 9) Le Service de l'Inspection fera le compte du lait consommable. Une partie restera à SHYOGWE et une autre sera accordée aux autres Centres. Le lait détérioré sera cédé aux porcs ou aux autres Centres qui pratiquent l'élevage. C'est ce qu'on fera aussi pour les denrées alimentaires avariées et qui sont à GACULIRO. Il faudra réajuster le tableau de distribution des vivres après l'examen de tout ce qui se trouve à SHYOGWE et à GACULIRO. Un procès-verbal devra être établi et contresigné par le Ministre.
- 10) Pour la mutation des Instructeurs indisciplinés, il faudra attendre les propositions écrites de l'actuel Directeur. Il devra d'abord essayer de les ramener dans le bon chemin.
- 11) Il faudrait examiner comment éviter l'hébergement des Instructeurs dans les Centres pour empêcher les détournements des vivres et les mésententes préjudiciables à la bonne marche du Centre. Les instructeurs devraient dans la mesure du possible travailler dans leurs régions.

V. LE CENTRE DE KARAGO

Le Centre de KARAGO a été visité par le Ministre le 22 février 1982.

Décisions:

- 1) Il ne faudra pas envisager de construire d'autres bâtiments sans d'abord terminer comme il faut ceux qui existent.
- 2) Une mission d'évaluation des besoins qui restent à satisfaire doit être dépêchée à KARAGO. Les fonds disponibles ne peuvent pas permettre de terminer toutes les opérations, la mission devra faire une étude judicieuse pour déterminer les travaux importants à réaliser et au moindre coût.

- 3) Pour l'installation du moteur électrique il faudra contacter le fournisseur du moteur "HATTON" (pour la mise en marche du moteur) si cette démarche n'aboutit pas, recourir ^{au} MINITRAP ou ^à l'ELECTROGAZ. Il y a même lieu de contacter les responsables de l'Usine de NYABIHU.
- 4) Pour l'élevage, il faut entretenir les animaux avec plus de sérieux afin d'éviter qu'ils ne soient tous décimés.
- 5) Le Centre doit pratiquer en plus des autres activités l'agriculture, il faut que les jeunes sachent cultiver des pommes de terre, des haricots, des petits pois et sachent aménager des parterres pour avoir un bon environnement.
- 6) L'actuel vulgarisateur, NKUNDIMANA Emmanuel qui réclame de quitter le Centre sera remis au MINAGRI à qui on demandera de pourvoir à son remplacement.
- 7) La Gestion doit étudier comment payer Monsieur SEBUTOZI engagé par le Colonel Aloys NSEKALIJE à partir du mois d'octobre 1981 et qui n'est pas payé jusqu'à ce jour.
- 8) Le cas des s/contrat illettrés ou qui n'ont fait que l'école primaire et qui sont engagés comme instructeurs est à examiner.
A la fin des travaux en cours, un personnel compétent devra être recruté pour que le Centre de KARAGO puisse fonctionner adéquatement.
- 9) Tous les cas relatifs au détournement des biens du Centre doivent être clairement identifiés. Les auteurs de ces détournements seront remis entre les mains de la Justice. Une enquête complémentaire est jugée nécessaire.
- 10) Le Ministère devra une fois de plus demander au MINAGRI d'intervenir dans nos Centres de Formation pour la formation agro-pastorale. Son personnel en place est à libérer au moins une fois par semaine pour s'occuper de ce secteur très important pour l'économie nationale et la survie de la population.
- 11) La moto se trouvant au Centre de KARAGO doit être cédée à l'Encadreur Sous-Régional de KABAYA.
- 12) Monsieur MUNAGA François est nommé Directeur du Centre de KARAGO en remplacement de Monsieur NIKOMBASANZE Déogratias, décédé.

VI. Visite du Centre de KABARE en date du 22 février 1982.

Décisions prises:

- 1) Le Centre de KABARE fonctionne très bien et mérite des encouragements du Ministère.
- 2) Les maisons en construction doivent être achevées. Il faudra déterminer le nombre de sacs de ciment à accorder à ce Centre en plus du quota qui lui a été attribué.

- 3) Le quinquina doit être entretenu par les jeunes et les journaliers. Ces derniers seront réduits au strict minimum.
- 4) La Direction Générale de la Jeunesse et la Gestion doivent étudier la prise en charge par le Ministère de 5 journaliers.
- 5) Le problème de régularisation des cotes des s/contrat va être réglé par la Gestion.
- 6) Le problème de KAVANGE Léodomir doit trouver une solution. Son grade de Chef de Chantier doit lui revenir. Il occupera le poste de Monsieur NIKOMBASANZE Déogratias. Il sera convoqué pour signer un nouveau contrat d'engagement.
- 7) Pour le paiement des Instructeurs de KABARE, le Sous-Gestionnaire devra, une fois par mois, se charger de les payer sur place.

VII. Visite du Centre de NDAGO en date du 24/2/1982.

Décisions prises:

- 1) Tous les litiges relatifs au paiement des ouvriers du personnel du Centre et autres factures doivent être réglés. Tout le monde sera payé.
- 2) Il faut livrer au Centre des houes, haches et autres matériel pour l'agriculture. Les activités d'élevage doivent faire objet d'une étude pour éviter l'expérience malheureuse qu'a connue ce Centre.
- 3) Un personnel nécessaire en fonctionnement de ce Centre doit être recruté.
- 4) Les activités de maçonnerie continueront sous forme de petits exercices en attendant la construction des ateliers, grâce à l'aide de l'UNESCO. Une lettre est à adresser à cet organisme pour demander l'autorisation d'utiliser les 10.000 Dollars pour la construction de 2 ateliers.
- 5) Il faut suspendre Monsieur KABILIGI Philippe pour mesure d'ordre compte tenu de tous ses manquements. Il devra être traduit en justice pour détournement des biens du Centre, reconnus par écrit.
- 6) Pour la création d'une Commission pour gérer le Centre de NDAGO et le Chantier du Sud, il est préférable, au lieu d'intéresser un grand monde à cette affaire, de motiver le Préfet, le Bourgmestre de MUBUGA et le Curé de KIBEHO à la relance des groupements et au bon fonctionnement du Centre de NDAGO. Le Ministère verrait par après s'il y a lieu d'associer à la Gestion, d'autres personnalités de la région.

DIVERS:

- 1) Le Secrétaire Général au Ministère de la Jeunesse et des Sports a demandé au Ministre de visiter prochainement le Centre de KISARO pour se rendre compte de la méthode pratiquée pour lutter

contre l'érosion. Il a demandé aussi qu'après sa visite, le Président de la République soit convié à visiter aussi le Centre de KISARO. Le Ministre lui a promis de faire cette visite.

2) Monsieur KALISA Emmanuel a besoin d'un cadre pour remplacer Madame NIYOKINDI Agnès, affectée à la Direction Générale de la Jeunesse pour s'occuper de l'émission "IGITARAMO CY'URUBYIRUKO".

Le Ministre a demandé au Secrétaire Général de s'occuper de cette question.

3) Le CANADA, dans le cadre de la CONFES, a accordé 12 bourses de niveau licence et notre pays pourrait en bénéficier (au moins cinq).

- Le Rwanda dispose des candidats qui ont déjà subi l'examen de sélection.

En vue d'accélérer les choses, il faudrait contacter l'Institut de Dakar avec copie pour information à la Présidence, au Ministère de la Fonction Publique et de l'Emploi et au Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique et à l'Agence de Coopération Culturelle et Technique, pour connaître les résultats de ces candidats. Ceux qui auront réussi seraient retenus d'office.

Le Directeur Général a.i. devra s'occuper de ce dossier avec urgence.

4) La formation des responsables des Groupements en collaboration avec les Conseillers SUCO doit être poursuivie. Elle a commencé dans les Préfectures de BYUMBA, RUHENGARI, GISENYI, GITARAMA et BUTARE.

Les Services concernés doivent suivre le système en vigueur et tâcher de l'améliorer.

5) Mutations des Encadreurs.

Il faut que les propositions déjà faites parviennent au Ministre pour une prise de décisions. Il faudra alors faire une lettre individuelle.

6) Le contrôle des fiches de présences et de sorties.

- Le système en vigueur sera maintenu. Les Chefs de Services doivent contrôler ces fiches et veiller à ce que les renseignements y mentionnés soient exacts.

- Le Secrétaire Général donnera au Ministre une fois par mois la situation de tous les agents qui ont été absents.

- Une réunion du Comité de Cellule va être organisée. Elle sera suivie d'une réunion de la Cellule afin que tout le monde soit fixé sur les principes devant régir le marche du Ministère.

7) Le Ministre informe les participants qu'il gère de nombreux comptes.

Après les éclaircissements fournis par les différents intervenants pour justifier la raison d'être de chaque compte, le Ministre a accepté de continuer à gérer ces comptes comme l'ont fait ses prédécesseurs.

8) Le Ministre a voulu savoir s'il existe un mémorandum global du Ministère déjà fait. L'ancien Directeur Général de la Jeunesse lui a répondu qu'il existe un grand document envoyé au Ministère du flan où se trouvent de nombreux projets du Ministère. Les projets du Ministère se retrouvent dans le rapport national présenté dans le cadre des pays les moins avancés.

- Le Ministre a recommandé aux Services de lui trouver ce document.

9) Prêts pour construction.

Le Ministre, après avoir entendu du Secrétaire Général les critères exigés pour octroyer les prêts ainsi que la composition des membres de la Commission, a décidé d'ajouter aussi les membres du Comité de Cellule.

- 10) - Les chauffeurs doivent éviter de faire du taxi
- Une certaine austérité doit être instaurée
- Les circuits longs seront évités autant que possible
- Les véhicules dont les compteurs sont en panne ne devront plus circuler.

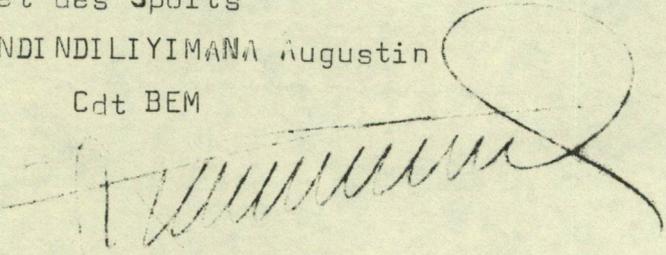
Le Ministre a levé la séance en remerciant tout le monde pour l'esprit de sérieux et de franchise qui a guidé les débats. Il a demandé à tous les Services Techniques concernés de mettre en exécution toutes les décisions prises.

Le Président de la Réunion

Le Ministre de la Jeunesse
et des Sports

NDINDILYIMANA Augustin

Cdt BEM



Le Rapporteur

Le Chef de Bureau Formation

BAGOYI Joseph

